

Sentier pédestre : promenade au fil de l'eau

Proposé par :
Sallanches TOURISME

"Ce PDF a été généré à partir de Cirkwi, la plateforme de partage
d'activités touristiques qui vous fait
voyager" www.cirkwi.com/circuit/265528



Départ : départ : parking de St Martin ancienne route
Impériale - 74700 SALLANCHES

10.80 km



maxi 593 m

mini 521 m

Très facile

100 m

100 m

Du Vieux Pont de St Martin à la cascade d'Arpenaz en longeant l'Arve et en passant par les lacs des Ilettes, venez profiter de cette balade très agréable et accessible à tous. Découverte du hameau de Luzier et de sa chapelle sur le chemin du retour.

Attention 2023/24 : travaux pour la future passerelle accès lac des ilettes = le sentier est fermé sur la partie St Martin 2ème lac, possibilité de suivre le pédibus pour rejoindre le parking du lac de pêche et ensuite suivre les abords du lac de baignade pour rejoindre le sentier.

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

Partez en randonnée en toute sécurité !

Le temps de marche est approximatif et ne tient pas compte des temps de pause.

Cet itinéraire vous est fourni à titre indicatif. Cirkwi ne certifie pas la fiabilité des informations contenues dans les textes, cartes ou photos de cet itinéraire. Retrouvez plus d'infos sur www.cirkwi.com

Wendy Coulon

Le descriptif topo/pas à pas vous guide globalement mais ne se substitue pas à une carte de randonnées au 1/25000 ou autres topoguides disponibles dans notre office de tourisme !

A Sallanches, notre Bureau des Guides & Accompagnateurs propose également un large choix de sorties accompagnées par des professionnels de la montagne vous apportant une expertise complète sur l'environnement et la nature alpine, renseignez vous à l'office de tourisme pour vous inscrire.

Quelle que soit votre randonnée, consultez la météo avant de partir. Pensez à prendre dans votre sac à dos des barres de céréales, de l'eau en quantité suffisante, des lunettes de soleil, de la crème solaire, une casquette ou chapeau, une petite trousse à pharmacie, ainsi que des vêtements adaptés à votre sortie en fonction de la saison et de la météo annoncée.

COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

- sur place : grand parking de St Martin, gratuit.
- tout au long du parcours d'autres parkings gratuits : 2 grands aux lacs des Ilettes, 2 petits à la cascade d'Arpenaz et à Luzier (passerelle)
- arrêt de la navette estivale, gratuite sur place

PASSAGES DÉLICATS

Passage en forêt vers la cascade (glissant selon la période), mais qui peut être évité en reprenant le long de la route ou le sentier initial.

RÉFÉRENCES TOPO GUIDES ET CARTOGRAPHIQUES

Références cartographiques :
TOP 25 IGN 3531 OT - MEGÈVE / COL DES ARAVIS

NATURE DU TERRAIN

Terre
Gravillons
Adapté aux poussettes tout terrain

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25
Email : tourisme@sallanches.com
Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>
Facebook : <https://www.facebook.com/SallanchesMontBlanc>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.
Attention 2023/24 : travaux pour la future passerelle accès lac des ilettes = le sentier est fermé sur la partie St Martin 2ème lac, possibilité de suivre le pédibus pour rejoindre le parking du lac de pêche et ensuite suivre les abords du lac de baignade pour rejoindre le sentier.



Mise à jour le 17/02/24 par Sallanches TOURISME et généré par www.cirkwi.com

en hiver attention le passage vers la cascade jusqu'au village de Luzier (enneigé ou boueux et glissant).

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Chiens tenus en laisse, mais interdits aux abords et dans les lacs.

TOPO/PAS À PAS

Départ : parking de St Martin

1. à droite du parking, prenez le chemin qui vous mène au Vieux Pont de St Martin, datant du XVIIIème siècle et classé aux Monuments Historiques.

2. Après avoir traversé le pont empruntez l'Ancienne Route Impériale à gauche où vous passerez devant l'église Baroque de St Martin qui se visite sur demande.

3. continuez jusqu'au petit pont qui enjambe le torrent de Reninge après le collège-lycée de St Martin.

4. après avoir franchi ce petit pont, empruntez le chemin un peu plus bas sur votre gauche

5. vous longerez la rive droite de l'Arve jusqu'aux lacs des llettes : promenade en sous-bois le long d'un sentier plat entre lacs et rivière.

Attention beaucoup de VTT et VTC empruntent également ce chemin pour se rendre au lac, restez sur votre droite pour partager ce chemin !

6. vous aurez accès aux lacs et à la base de loisirs par le 2ème lac ; vous pouvez faire une pause détente pour les découvrir :

- le 1er, plus à droite, paisible avec son îlot central abritant lapins et canards, est destiné aux pêcheurs

- le 2ème pour se baigner ou faire du paddle mais aussi se restaurer aux beaux jours ; un parcours santé peut agrémenter la balade ou une pause beach volley ou ping-pong (prévoir son matériel) ; aires de pique-nique à votre disposition également. Pour les barbecues il faut apporter son matériel et s'installer à distance du lac.

- le 3ème destiné à la promenade et découverte des milieux avec un parcours botanique et des panneaux pédagogiques qui vous permettront de découvrir son histoire et ses richesses, et son observatoire en bout de lac pour observer la faune en toute discrétion.

7. L'itinéraire continue ensuite le long de l'Arve, et vous conduira jusqu'à une passerelle, puis un chemin jusqu'au pont de Luzier.

8. Vous continuerez ensuite en traversant la route, un sentier, longeant toujours l'Arve, puis débouchant sur la route d'Oëx.

9. Vous tournerez à droite sur la route et après quelques mètres vous pourrez découvrir sur la gauche la majestueuse Cascade d'Arpenaz qui se jette du haut de ses 270 m.

10. Vous pourrez faire une halte pour l'observer au printemps à la fonte des neiges ou vous y rafraîchir en été.

11. remontez jusqu'au parking, où vous trouverez un sentier menant au village de Luzier en passant devant la jolie petite chapelle de hameau (uniquement ouverte lors de visites guidées)

12. Retour soit en longeant l'Ancienne Route Impériale jusqu'aux lacs puis par le sentier pédibus jusqu'au parking de départ soit en rejoignant le bas de la route de Luzier pour rejoindre le même itinéraire de départ avec la possibilité de parcourir l'autre rive des lacs pour varier un peu et rejoindre le sentier pedibus jusqu'au parking de départ ; soit encore en mixant les 2 et au 2ème lac récupérer le sentier de l'Arve pour éviter la route et rejoindre l'itinéraire de départ.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Base de loisirs des llettes entièrement équipée pour une halte sympathique au bord de l'eau après cette agréable balade.

ENVIRONNEMENTS

A la campagne

Lac ou plan d'eau à moins de 300 m

Rivière ou fleuve à moins de 300 m

En forêt

Vue lac

Vue montagne

Au bord de l'eau

Vue sur fleuve ou rivière

Plage à moins de 300 m

Vue cascade

1

Saint Martin - 74700 SALLANCHES

Monuments et Architecture, Lieux historiques, Patrimoine industriel

David Machet



Le Vieux Pont de Saint-Martin

Mentionnée dès 1225, l'existence de ce pont est sans doute antérieure. Il était, jusque vers 1880, le point de passage obligé pour accéder à Sallanches. Il est classé Monument Historique depuis 1934 et ne devient que piétonnier en 1974.

La route provinciale Genève-Chamonix empruntait jusqu'alors la rive droite de l'Arve. Ainsi ce pont permettait de contrôler les allées et venues des "indésirables", envahisseurs ou malades (lépreux et pestiférés). Jusqu'au 17ème siècle, une maladière avait été ouverte à proximité.

Les crues fréquentes et dévastatrices de l'Arve ont souvent endommagées ou emportées le pont.

Mais il a toujours été rétabli tant son importance pour l'économie locale était grande.

Depuis la construction de l'autoroute en 1974, il n'est accessible qu'aux piétons.

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

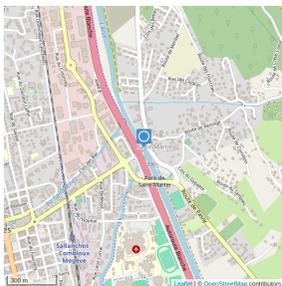
Email : tourisme@sallanches.com

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/SallanchesMontBlanc>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année : ouvert tous les jours.



2

ancienne route impériale - 74700 SALLANCHES

Monuments et Architecture, Château, Eglise & Abbaye, Patrimoine religieux

Wendy Coulon



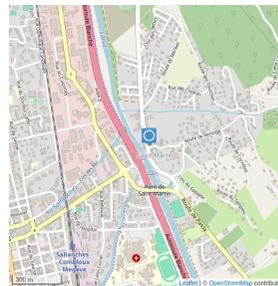
Eglise de St Martin s/Arve

Ce petit édifice allie harmonieusement les décors baroques du XVIIIe siècle et ceux, néoclassiques, du XIXe. Sur les retables ou sur la voûte, les anges, qu'ils soient sculptés ou peints, vous y attendent avec impatience !

Cette paroisse dédiée à Saint Martin a été reconstruite en 1681, sur un plan en croix avec chœur carré et nef à deux travées. Son aménagement intérieur (autels, retable, chaire) semble remonter à une tradition baroque tardive des années 1820.

Elle s'est organisée dès le XIIIe siècle - voire antérieurement - autour du pont, passage obligé vers la rive gauche de l'Arve : Sallanches et le Val d'Arly. À l'origine, le village s'appelait Saint-Martin du Pont. Le saint protecteur du lieu, Martin de Tours (316-397) était invoqué en Savoie pour la protection des voyageurs et des ouvrages d'art fréquentés.

L'église paroissiale est la première de la proche région à avoir été restaurée dans le style baroque alpin au XVIIe siècle. Ce mouvement artistique traduisait alors les grands principes de la Réforme catholique édictés lors du Concile de Trente (1545-1563). Cet édifice culturel a été consacré en 1688, par Monseigneur Jean d'Arenthon d'Alex.



HISTOIRE, CULTURE ET PATRIMOINE

La paroisse s'est organisée dès le XIIIe siècle autour du pont, passage obligé vers la rive gauche de l'Arve, Sallanches et le val d'Arly. A l'origine, le village s'appelait d'ailleurs Saint-Martin-du-Pont. Pas étonnant donc que le protecteur du lieu soit Martin de Tours (316-397), invoqué en Savoie pour la protection des voyageurs et des ouvrages d'art fréquentés.

Cette église est la première du Pays du Mont-Blanc à avoir été restaurée, en 1681, dans le style baroque alpin au XVIIe siècle. Aussi, ne vous fiez pas à la sobriété de l'architecture extérieure, mais entrez découvrir ses richesses intimes !

Le mobilier conjugue ici des éléments du baroque populaire régional et des meubles modifiés ou rapportés au XIXe siècle d'un style néoclassique plus rigide.

Ainsi, les colonnes torsées du retable principal, du XVIIIe siècle, domine l'autel en forme de sarcophage. Mais ses niches abritent des statues du XIXe siècle, dont celle de saint François de Sales. Observez la toile centrale où figure l'histoire de saint Martin donnant la moitié de son manteau à un pauvre : datée de 1828 et offerte par des Saint-martinots émigrés à Paris, elle a l'originalité de mettre en scène ce miracle sur le site même de Saint-Martin-sur-Arve, sur fond de mont Blanc.

Au-dessus de tous, Dieu le Père en vieillard débonnaire, accompagné de la colombe du Saint-Esprit, semble jaillir d'un nuage semé de têtes d'angelots !

La chaire, sculptée vers 1861 par Laurent Baud, artiste de Morzine, a perdu son abat-voix. Mais sa cuve hexagonale présente encore la scène de Jésus parmi les Docteurs et trois des Evangélistes.



CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/SallanchesMontBlanc>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année, tous les jours.

Accessible uniquement sur demande préalable auprès du gardien. Se renseigner au presbytère.

3

ancienne route Impériale - 74700 SALLANCHES -
Altitude : -99999m

Lac / Etendue d'eau, Autres, Activités Sportives



Base de loisirs des Ilettes

Les 3 lacs des Ilettes vous accueillent pour tous vos loisirs : un lac de pêche, un de baignade et un pour la planche à voile et de nombreuses autres activités sur place : parcours santé, terrain de volley, tables de ping-pong, aires de pique-nique...

* Lac de pêche : "Et si on taquinait la truite ? !"

Ce 1er lac, en venant de St Martin est réservé exclusivement à la pêche ; il mesure 242 m de long.

Tranquillité assurée. L'île située au milieu du lac étant une réserve de chasse, vous aurez tout loisir d'observer colverts et lapins de garenne en attendant que le poisson morde à l'hameçon !

- Espèces aquatiques : truites sauvages et arc-en-ciel, perches, carpes, brochets, gardons, tanches, chevennes, écrevisses, vérons, grenouilles.

- Permis de pêche : en vente au magasin "Passion pêche" ou à l'office de tourisme de Sallanches

- Pêche de nuit à la carpe : en "no kill" organisée par l'AAPPMA - Association Agréée du Faucigny pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique - (inscription obligatoire)

- Concours de pêche : organisés par la société de pêche (renseignements à l'office

de tourisme)

* Lac de baignade : "Jetez-vous à l'eau !"

Ce 2ème lac est destiné à la baignade et à la farniente. Il mesure 450 m de long.

Baignade surveillée en Juillet - Août dans le périmètre dédié ; pratique du paddle et du kayak sur la partie sud.

Sous le soleil ou les ombrages, il fait bon se détendre sur les pelouses vertes bordant les eaux du lac. De nombreux équipements sont prévus pour les loisirs et le bien-être : douches en plein air près du poste de secours, terrains de volley, de boules, parcours santé, table de ping-pong ; mais aussi des aires de pique-nique aménagées, petite restauration & buvette à la belle saison seulement.. Les barbecues sur pied sont acceptés selon conditions (cf arrêté municipal).

Fermé à la pêche durant la saison estivale.

Pour préserver la tranquillité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'accès aux 1er et au 2ème lac est interdit aux animaux.

Parking gratuit et blocs sanitaires sur place

* Lac de planche à voile et promenade : "Envie de glisser sur l'eau ?"

Ce 3ème lac est réservé aux véliplanchistes sur la partie sud et pêcheurs sur la partie nord. Il mesure 515 m de long. Avis aux amateurs de "jibe" et de "fun" qui sont les bienvenus sur ce 3ème lac, l'un des meilleurs spots de la Haute-Savoie, pour la pratique de la planche à voile.

Au bout du lac, côté nord, une cabane d'observation des oiseaux d'eau et des poissons est à la disposition des promeneurs. La rive nord du lac est réservée à la pêche.

Ce dernier lac est accessible aux animaux sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- la baignade des animaux est strictement interdite ;
- les animaux doivent être tenus en laisse ;
- les propriétaires de chiens devront ramasser eux-mêmes les déjections de leur animal.

Les animaux peuvent emprunter la voie dite rustique sur les berges de l'Arve (digue) à toute période de l'année.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

parkings gratuits

CONTACT

Téléphone :

06 73 67 60 78

06 33 53 36 82

Email : gaelle.crozet@sallanches.fr

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com/>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

Surveillance du lac de baignade en juillet/août de 12h à 18h.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Au 3ème lac, les chiens sont autorisés en laisse.

4

ancienne route impériale - 74700 SALLANCHES - Altitude : 557m

Lac / Etendue d'eau

©Wendy Coulon



Les Lacs des Ilettes

Très beau "spot" à Sallanches pour un moment de tranquillité et de contemplation proche de la nature, à 2 km du centre ville.

Au bord des lacs vous aurez une belle vue sur les montagnes environnantes et pourrez aussi observer la flore et la faune locale.

Au fil d'une balade, sur un banc ou dans l'herbe vous pourrez découvrir ce milieu naturel préservé.

Au 1er lac, réserve de pêche, où poissons et oiseaux sauvages (cols verts, foulques macroules...) abondent vous pourrez les approcher pour les observer mais surtout sans les nourrir.

Au 2ème lac, lac de baignade et paddle l'été, vous pouvez vous promener en faisant des haltes sur les bancs tout autour pour prendre le temps de vous détendre dans ce havre de paix.

Le 3ème lac, lac de planche à voile, vous propose un parcours initiatique sur la faune et la flore locale, avec à son bout un observatoire pour découvrir de plus près ce milieu préservé.

En continuant plus au nord par le sentier "Au fil de l'eau" qui emprunte la passerelle de Luzier vous pourrez rejoindre la fameuse cascade d'Arpenaz, à 2km (30 min à pied)

Pour préserver la tranquillité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'accès aux 1er et au 2ème lac est interdit aux animaux.

Le 3ème lac est accessible aux animaux sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- la baignade des animaux est strictement interdite ;
- les animaux doivent être tenus en laisse ;
- les propriétaires de chiens devront ramasser les déjections de leur animal.

Les animaux peuvent emprunter la voie dite rustique sur les berges de l'Arve (digue) à toute période de l'année.

COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

- accessibles à pied ou en VTC par le sentier "au fil de l'eau"
- en voiture : parkings gratuits, mais interdit aux camping-cars
- la navette estivale a un arrêt sur place pendant les vacances d'été

HISTOIRE, CULTURE ET PATRIMOINE

Ces lacs ont été créés en 1977 :

En 1976 s'est tenue une réunion entre Sallanches et Saint-Martin pour l'aménagement des Ilettes. Cette zone située sur le territoire de Sallanches mais limitrophe avec la commune de Saint-Martin ne pouvait être mise en valeur que par un accord commun des deux communes.

En 1977, l'aménagement des Ilettes va aider à la fusion de St Martin et de Sallanches.

Pour la construction de la future autoroute blanche, cette zone sera réservée à l'extraction de matériaux.

Deux autres grands lacs seront mis à jour pour être par la suite, aménagés en site touristique.

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Parking gratuit

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com

Site web :

<http://www.sallanchesmontblanc.com>

<https://www.qualite-tourisme.gouv.fr/fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/SallanchesMontBlanc>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Pour préserver la tranquillité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'accès aux 1er et au 2ème lac est interdit aux animaux.

Le 3ème lac est accessible aux animaux sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- la baignade des animaux est strictement interdite ;
- les animaux doivent être tenus en laisse ;
- les propriétaires de chiens devront ramasser les déjections de leur animal.

Les animaux peuvent emprunter la voie dite rustique sur les berges de l'Arve (digue) à toute période de l'année.



5

ancienne route impériale - 74700 SALLANCHES - Altitude : 557m

Autres



Le lac de pêche des Ilettes

Et si on taquinait la truite ? !

Ce 1er lac, en venant de St Martin est réservé exclusivement à la pêche ; il mesure 242m de long. Entouré d'une large pelouse arborée, c'est avant tout un havre de paix et de tranquillité où l'on observe colverts, lapins..

Ce lac de pêche aménagé a la chance de posséder une petite île située en son milieu qui est une réserve de chasse : vous aurez tout loisir d'observer colverts, poules d'eau et lapins de garenne en attendant que le poisson morde à l'hameçon !

Vous trouverez les espèces aquatiques suivantes : truites sauvages et arc-en-ciel, perches, carpes, brochets, gardons, tanches, chevesnes, écrevisses, vairons, grenouilles, crapauds...

Pêche de nuit à la carpe : en "no kill" organisée par l'Association Agréée du Faucigny pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (inscription obligatoire)

Concours de pêche organisés par la société de pêche

Permis de pêche : en vente au magasin Passion Pêche ou à l'Office de Tourisme de Sallanches - Sites et réglementation : carte de pêche de la Haute-Savoie offerte avec le permis.



Pour préserver la tranquillité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'accès aux 1er et au 2ème lac est interdit aux animaux (cf arrêté municipal).

La promenade au fil de l'eau est un sentier pédestre qui vous permet d'observer lacs, rivière et cascade tout en découvrant notre patrimoine culturel : le Vieux Pont de St Martin, classé aux monuments historiques, l'église baroque de St Martin et la chapelle de Luzier.

Petit historique : Les lacs des Ilettes ont été créés en 1977

En 1976 s'était tenue une réunion entre Sallanches et Saint-Martin pour l'aménagement du Lac des Ilettes. Cette zone située sur le territoire de Sallanches mais limitrophe avec la commune de Saint-Martin ne pouvait être mise en valeur que par un accord commun des deux communes.

En 1977, l'aménagement des Ilettes va aider à la fusion de St Martin et de Sallanches.

Pour la construction de la future autoroute blanche, cette zone sera réservée à l'extraction de matériaux.

Deux autres grands lacs seront mis à jour pour être par la suite, aménagés en site touristique.

Aujourd'hui c'est un beau lieu de détente pour tous

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Parking gratuit

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

6

ancienne route impériale - 74700 SALLANCHES -
Altitude : 557m

Lac / Etendue d'eau, Activités Sportives

©Wendy Coulon



Le lac de baignade des Ilettes

Jetez-vous à l'eau !

Ce 2ème lac est destiné à la baignade (surveillée en juillet-août), au paddle et à la farniente. Il mesure 450 m de long. Entouré de larges pelouses et de sable sur sa partie nord il est agréable de s'y détendre.

Ce lac de baignade vous offre non seulement ses eaux de baignades, surveillée en juillet-août dans le périmètre, mais aussi ses plages herbeuses ou sableuses et encore de nombreux loisirs

- Sous le soleil ou les ombrages, il fait bon se détendre sur les pelouses vertes bordant les eaux du lac.

- De nombreux équipements sont prévus pour les loisirs et le bien-être : douches en plein air, terrains de volley, de boules, parcours santé, table de ping-pong.

- aires de pique-nique aménagées, petite restauration et buvette à la belle saison seulement.

L'été, ce lac qui foisonne également des espèces rencontrées dans le 1er lac est fermé à la pêche.

Baignade autorisée et surveillée en juillet et août dans un périmètre précis.

Le barbecue au sol est strictement interdit,



Les chiens sont interdits aux abords des lacs.

Petit historique : Les lacs des Ilettes ont été créés en 1977

En 1976 s'était tenue une réunion entre Sallanches et Saint-Martin pour l'aménagement du Lac des Ilettes. Cette zone située sur le territoire de Sallanches mais limitrophe avec la commune de Saint-Martin ne pouvait être mise en valeur que par un accord commun des deux communes.

En 1977, l'aménagement des Ilettes va aider à la fusion de St Martin et de Sallanches.

Pour la construction de la future autoroute blanche, cette zone sera réservée à l'extraction de matériaux.

Deux autres grands lacs seront mis à jour pour être par la suite, aménagés en site touristique.

Aujourd'hui c'est un beau lieu de détente pour tous

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

* La balade des Lacs (niveau tout public - durée 2h30) - cf flyer "L'eau est au menu"

* un parcours permanent d'orientation, entre lac et rivière - cartes en vente à l'office de tourisme

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Parking gratuit

CONTACT



Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Pour préserver la tranquillité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'accès aux 1er et au 2ème lac est interdit aux animaux.

Le 3ème lac est accessible aux animaux sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- la baignade des animaux est strictement interdite ;
- les animaux doivent être tenus en laisse ;
- les propriétaires de chiens devront ramasser eux-mêmes les déjections de leur animal.

Les animaux peuvent emprunter la voie dite rustique sur les berges de l'Arve (digue) à toute période de l'année.

7

ancienne route Impériale Lacs des Ilettes - 74700 SALLANCHES

Restaurants



Restaurant Le Transat

Restauration traditionnelle en plein air au bord du lac des Ilettes. Salades, viandes grillées et poissons. Terrasse face au lac.

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 24 64

PÉRIODE D'OUVERTURE

Du 01/05 au 30/09, tous les jours.

Ouvert midi et soir

L'après-midi sandwiches, glaces, gaufres et boissons fraîches.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Tenus en laisse

8

ancienne route impériale - 74700 SALLANCHES - Altitude : 557m

Lac / Etendue d'eau, Activités Sportives



Le lac de planche à voile des Ilettes

Jetez-vous à l'eau !

Ce 2ème lac est destiné à la baignade (surveillée en juillet-août), au paddle et à la farniente. Il mesure 450 m de long. Entouré de larges pelouses et de sable sur sa partie nord il est agréable de s'y détendre.

Ce lac de baignade vous offre non seulement ses eaux de baignades, surveillée en juillet-août dans le périmètre, mais aussi ses plages herbeuses ou sableuses et encore de nombreux loisirs

- Sous le soleil ou les ombrages, il fait bon se détendre sur les pelouses vertes bordant les eaux du lac.

- De nombreux équipements sont prévus pour les loisirs et le bien-être : douches en plein air, terrains de volley, de boules, parcours santé, table de ping-pong.

- aires de pique-nique aménagées, petite restauration et buvette à la belle saison seulement.

L'été, ce lac qui foisonne également des espèces rencontrées dans le 1er lac est fermé à la pêche.

Baignade autorisée et surveillée en juillet et août dans un périmètre précis.

Le barbecue au sol est strictement interdit,

Les chiens sont interdits aux abords des lacs.

Petit historique : Les lacs des Ilettes ont été créés en 1977

En 1976 s'était tenue une réunion entre Sallanches et Saint-Martin pour l'aménagement du Lac des Ilettes. Cette zone située sur le territoire de Sallanches mais limitrophe avec la commune de Saint-Martin ne pouvait être mise en valeur que par un accord commun des deux communes.

En 1977, l'aménagement des Ilettes va aider à la fusion de St Martin et de Sallanches.

Pour la construction de la future autoroute blanche, cette zone sera réservée à l'extraction de matériaux.

Deux autres grands lacs seront mis à jour pour être par la suite, aménagés en site touristique.

Aujourd'hui c'est un beau lieu de détente pour tous

COMPLÉMENTS D'ACCUEIL

* La balade des Lacs (niveau tout public - durée 2h30) - cf flyer "L'eau est au menu"

* un parcours permanent d'orientation, entre lac et rivière - cartes en vente à l'office de tourisme

CONSEILS ET SUGGESTIONS

Parking gratuit

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com



PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

CONDITIONS D'ACCUEIL DES ANIMAUX

Pour préserver la tranquillité, l'hygiène et la salubrité des lieux, l'accès aux 1er et au 2ème lac est interdit aux animaux.

Le 3ème lac est accessible aux animaux sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- la baignade des animaux est strictement interdite ;
- les animaux doivent être tenus en laisse ;
- les propriétaires de chiens devront ramasser eux-mêmes les déjections de leur animal.

Les animaux peuvent emprunter la voie dite rustique sur les berges de l'Arve (digue) à toute période de l'année.

9

hameau Luzier route de l'école - 74700 SALLANCHES **Monuments et Architecture, Patrimoine religieux**



Chapelle de Luzier

La chapelle de Luzier fut construite en 1716, elle se situe en haut du village. 3 Saints se partageaient le patronage : Sainte Anne, mère de la vierge Marie, Saint Guérin et Saint Alexis, qui lui, était considéré comme le patron de la chapelle. Luzier vient de "leuze", "louze" : terrain boueux avec flaques d'eau. Cela peut se comprendre avec la proximité de l'Arve et de la cascade d'Arpenaz, situés à deux pas de la chapelle.

Sallanches a la chance de posséder sur son territoire 10 chapelles de village, classées bâtiments communaux car construites avant la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat de 1905. Pourquoi toutes ces chapelles ? Elles ont été voulues par les habitants de la montagne, souvent encouragés par leur clergé, afin que Dieu ait sa maison au cœur même de leur vie.

COMPLÉMENTS DE LOCALISATION

indiquées sur le plan de l'office de tourisme.

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Uniquement lors de visites guidées organisées par l'office de tourisme.

10

Route d'Oëx - 74700 SALLANCHES - Altitude : 543m

Point d'intérêt naturel

Sallanches Tourisme



La Cascade d'Arpenaz

D'une hauteur de 270 m, cette magnifique cascade, dominant le hameau de Luzier, est classée au troisième rang national et première cascade des Alpes françaises. Impressionnante au printemps, vous pouvez vous y rafraîchir en été. Site naturel classé depuis 1991.

La cascade s'observe facilement depuis l'autoroute ou la nationale. De tout temps, de nombreux voyageurs s'arrêtent à son pied pour admirer sa splendide chute d'eau.

Cette cascade a son charme en toute saison, mais sa chute est très impressionnante au printemps au moment de la fonte des neiges.

L'été une vasque de réception pouvant servir de "bac" pour se baigner, et un petit ruisseau abrité par la forêt vous y attendent.

Le torrent, appelé Nant d'Arpenaz ou La Laitieuse, descend du massif de Platé, où il naît de plusieurs ruisseaux issus des alpages de la montagne de Véran. Depuis sa source située à 1850 m d'altitude au lieu où il se jette dans l'Arve, le torrent parcourt 4 km.

Le nom « Arpenaz » provient du préfixe celtique « Ar » signifie eau vive et du suffixe celtique « pen » signifie tête rocheuse.

Le site présente également un intérêt géologique, par son plissement rochen en "S".

Site aménagé : parking gratuit, aires de pique-nique, point de départ de sentiers de randonnée pédestre et VTT.

Quand la cascade d'Arpenaz inspire... Le romancier Théophile Gautier décrit ainsi, au milieu du XIX^e siècle la cascade d'Arpenaz : "Des plateaux supérieurs de la montagne, entre le tumulte de grosses roches d'un gris violâtre, l'eau descendait et semblait de loin un filon d'argent incrusté dans la pierre. A distance, les cascades les plus furieuses paraissent immobiles et ont l'air de traînées de neige entre des masses de rochers. Au bord de cette pente rapide, la montagne se taille à pic et l'eau se précipite dans le vide".

CONTACT

Téléphone : 04 50 58 04 25

Email : tourisme@sallanches.com

Site web : <http://www.sallanchesmontblanc.com>

PÉRIODE D'OUVERTURE

Toute l'année.

